

Conseil de quartier de Saint-Thomas-d'Aquin

mercredi 10 février

Compte-rendu

➤ **Tour de table**

Bruno DELGADO, adjoint au Maire en charge des conseils de quartier et des associations, entame la réunion en se présentant et en présentant ses collègues :

- Nicole BARTHÉLÉMY, conseillère d'arrondissement en charge de l'animation locale, élue référente pour le quartier Saint-Thomas-d'Aquin.
- Jean LAUSSUCQ, conseiller de Paris en charge du budget, de l'urbanisme, de la caisse des écoles et du logement.

Il invite ensuite les participants connectés en visioconférence à se présenter :

- Noëlle URI
- Frédérique BOURDILLON
- Stéphane ANDRÉ
- Olivier GUIRAUD pour l'association Contre-Jour
- Julie BÉALU et Xavier DELESALLE pour l'association Carré Rive Gauche
- Jorge GUERRA VELEZ
- Serge GUILLOUX pour l'association Le Faubourg Saint-Germain
- Pascale DE LA LOGE

➤ **Point sur les travaux de la place Saint-Thomas-d'Aquin**

Monsieur LAUSSUCQ présente le projet de réaménagement de la place Saint-Thomas-d'Aquin :

« Ce projet commence à se concrétiser. Nous en sommes actuellement au stade de la concertation. Dès la précédente mandature, lors de la réunion publique d'information au sujet des travaux de l'hôtel de l'Artillerie pour Sciences Po, Madame DATI s'est engagée à envisager un réaménagement de la place Saint-Thomas-d'Aquin.

« L'idée est de la rendre plus agréable pour les riverains et de garantir la bonne fluidité du passage des étudiants piétons. Nous avons pour l'instant accompli deux étapes de la concertation. La première est la consultation de l'architecte des Bâtiments de France pour vérifier le cadre réglementaire dans lequel nous pourrions agir.

« Nous sommes soumis à deux contraintes : le classement aux monuments historiques de l'église Saint-Thomas-d'Aquin et de l'hôtel de l'Artillerie, et l'inscription au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de la place. La protection patrimoniale est donc assez importante, nous empêchant par exemple la dé-bitumisation de la place.

« La deuxième étape s'est déroulée lundi 8 février : une rencontre sur place avec les riverains. De cette réunion sont ressorties deux options importantes de rénovation : le fait qu'elle doive

inclure également les rues Saint-Thomas-d'Aquin et de Gribeauval afin de rendre l'ensemble cohérent, et le maintien de la circularité de la place. Une solution envisagée serait de faire de ce secteur une « zone de rencontre », c'est-à-dire sans stationnement et sans trottoirs avec une circulation des voitures au pas.

« La prochaine étape est la création d'un projet par les services de la Voirie. Ce projet sera naturellement soumis au conseil de quartier. Pour l'instant, rien n'est décidé, sauf les grands objectifs déjà évoqués (donner une plus grande place aux piétons, maintenir la circulation des voitures, ne pas végétaliser). »

Madame URI invite la mairie à consulter Jean-Michel WILMOTTE sur ce projet.

Monsieur LAUSSUCQ répond que ce serait d'autant plus intéressant que Monsieur WILMOTTE est l'architecte de la rénovation de l'hôtel de l'Artillerie. Ses propositions retiendront toute notre attention.

Monsieur GUIRAUD demande où en est le projet de refaire l'éclairage de l'église qui avait été adopté au budget participatif 2017.

Nicolas SAILLEAU, directeur de cabinet, ayant rejoint la réunion, indique que ce projet sera intégré dans le projet global de réaménagement de la place, car pour avoir une bonne qualité d'éclairage, l'insertion des luminaires doit être pensée dès la conception de la place.

➤ **Point sur les travaux**

Monsieur SAILLEAU présente les travaux ayant un impact important sur le quartier.

- Réfection de la rue du Bac (Université-Lille)

La voirie est très endommagée rue du Bac entre Université et Lille. Nous avons obtenu sa réfection entre le 22 février et le 5 mars. Les trottoirs ne seront pas modifiés : il s'agit juste de refaire l'enrobé de la chaussée.

- Rénovation du ministère de l'Agriculture (78 rue de Varenne)

Le ministère annonce une date de fin de travaux au plus tard pour mars 2022. Il s'agit d'une intervention assez lourde, d'où une emprise et un échafaudage rue de Varenne. De grandes précautions ont été prises pour réduire les nuisances aux riverains.

- Rénovation de l'hôtel de Feuquières (62 rue de Varenne)

Ces travaux sont prévus jusqu'au 25 mai 2022. Nous avons demandé au maître d'œuvre d'afficher une adresse mail et un numéro de téléphone pour répondre à vos demandes.

Suite à l'impact de ce chantier sur la qualité de vie du quartier, nous préparons une réunion sur place pour relayer vos demandes aux maîtres d'œuvre.

Monsieur DELESALLE signale la propension au stationnement gênant rue des Saints-Pères, entre les n° 8 et 20.

Monsieur SAILLEAU indique qu'il relaiera ce problème au service de la Voirie.

Madame URI rappelle la demande qu'elle avait déjà formulée lors du dernier conseil de quartier de dégager la vue à la sortie du parking souterrain de Montalembert.

Monsieur DELGADO répond que cette demande fait l'objet d'échanges avec les services de la Voirie et que nous ferons le point prochainement.

➤ **Point sur le centre de vaccination**

Bruno DELGADO fait un point sur la stratégie vaccinale dans l'arrondissement :

« Le 7^e arrondissement est l'un des premiers à avoir ouvert un centre de vaccination opérationnel à la Maison des Associations, 4 rue Amélie. Nous avons commencé à y administrer des vaccins Pfizer-BioNTech dès le lundi 18 janvier.

« L'Agence régionale de santé nous a alloué seulement 420 doses par semaine. Sachant qu'il faut deux doses par personne, cela nous permet de vacciner 1680 personnes sur deux mois.

« À ce rythme, il faudrait 7 mois pour vacciner nos 5900 habitants de plus de 75 ans – ce rythme est encore ralenti par les personnes prioritaires de moins de 75 ans et les personnes qui s'inscrivent chez nous alors qu'elles n'habitent pas l'arrondissement. Sans compter également les problèmes d'approvisionnement, comme la semaine prochaine, où nous serons contraints de reporter plus d'une centaine de rendez-vous.

« Nous sommes les seuls à proposer un accueil personnalisé pour prendre rendez-vous. Le standard que nous avons mis en place (01 53 58 75 89) est difficile à joindre du fait de la demande extrêmement forte des habitants, mais les personnes souhaitant obtenir un rendez-vous peuvent se déplacer directement à la Maison des Associations où l'on pourra les inscrire.

« Vous l'aurez compris, la situation est extrêmement tendue. Doctolib a été pris d'assaut : quelques minutes ont suffi pour que tous les créneaux soient réservés. Nous avons gardé des créneaux prioritaires pour les personnes venues s'inscrire à la Maison des associations, malheureusement cela n'a pas suffi et certaines d'entre elles n'ont pas pu obtenir satisfaction.

« Un médecin est présent pour s'assurer du bon respect des règles, notamment que les personnes n'étant pas âgées de 75 ans disposent bien d'une raison médicale de se faire vacciner. Même s'il y a des annulations de rendez-vous, nous ne déplorons aucune perte de vaccins grâce à un système de liste d'attente qui permet d'appeler en urgence des personnes pour finir les doses restantes en fin de journée.

« À l'heure actuelle, l'agenda de notre centre de vaccination est plein jusqu'en avril. Pour rappel, le calendrier vaccinal de la France est perturbé par des retards de production de Pfizer-BioNtech. Sanofi, qui a abandonné son projet de vaccin français, devrait commencer à produire des vaccins Pfizer-BioNtech en juillet.

« Le Moderna arrive en support de manière ponctuelle. Pour la première fois cette semaine, nous avons reçu et administré du Moderna. Quant au vaccin britannique AstraZeneca, il a été autorisé vendredi 29 janvier et les premières livraisons françaises interviendront fin mars. Pour ces raisons, le rythme des 1680 personnes tous les deux mois ne pourra malheureusement pas être augmenté à court terme, si tant est qu'il puisse être atteint.

« Pour conclure, le barnum de tests antigéniques à la mairie a définitivement fermé en janvier. Ce barnum a été un vif succès, ayant permis de tester plus de 2000 personnes à un moment où les pharmacies ne proposaient pas encore cette prestation. Aujourd'hui, celles-ci ayant pris le relais, Rachida Dati a préféré mobiliser les infirmières sur la priorité du moment, les vaccins. »

Monsieur ANDRÉ demande ce qu'il en est de la vaccination dans les EHPAD de l'arrondissement.

Monsieur SAILLEAU indique que cette vaccination a été gérée par la Mairie centrale et a déjà eu lieu. Il n'y a malheureusement pas eu le même volontarisme pour les résidences senior qui

n'ont pas été traitées alors qu'elles sont également gérées par la Ville de Paris, certes avec moins de service apporté aux résidents.

Monsieur GUERRA demande combien de personnes ont été infectées dans l'arrondissement.

Monsieur DELGADO répond que l'Agence régionale de Santé ne nous transmet pas ce type de données. [Pour information : des cartes mises à jour en temps réel sont disponibles sur le site [Santé Publique France](#). Elles permettent de visualiser le taux d'incidence et le taux de positivité aux tests sur une semaine glissante].

Figure 1 – Taux d'incidence entre le 13 et le 19 février 2021

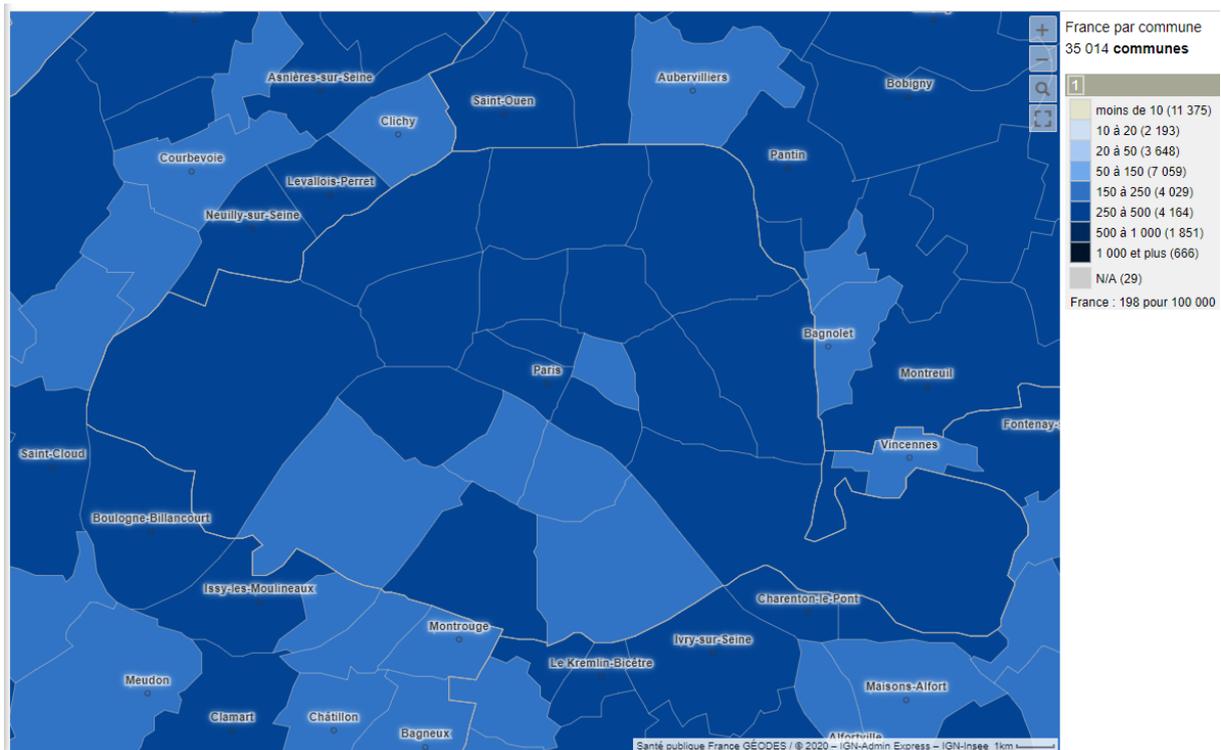
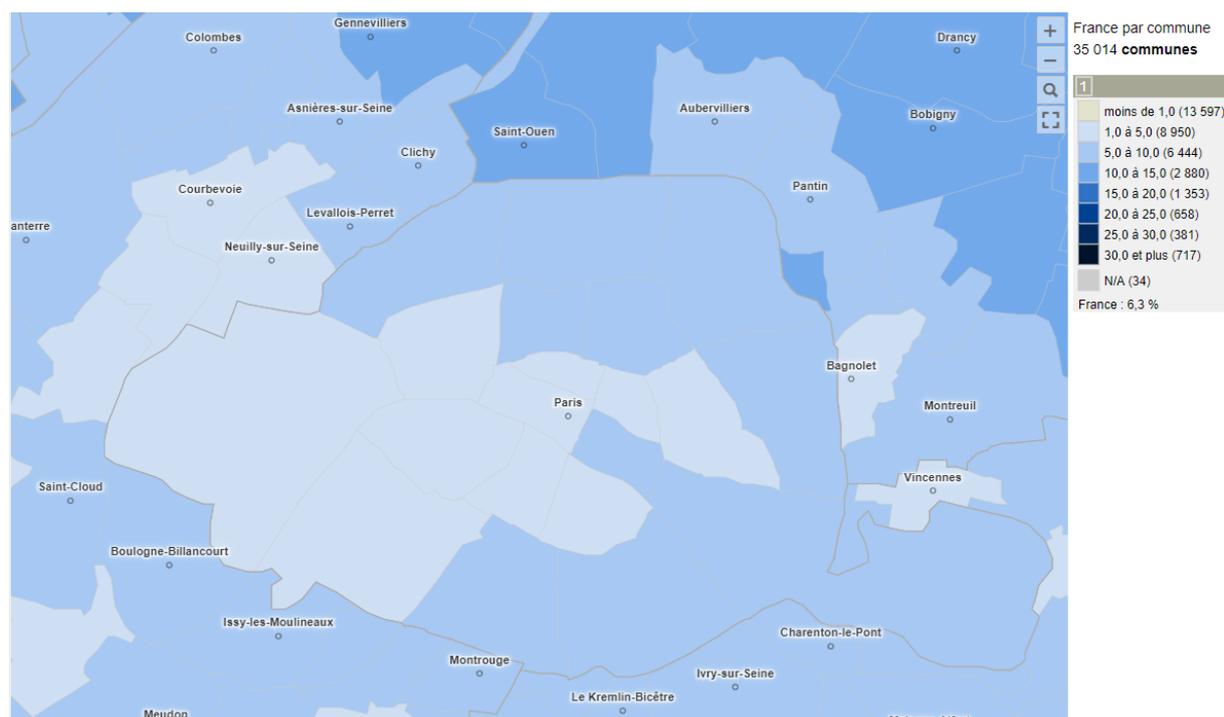


Figure 2 – Taux de positivité entre le 13 et le 19 février 2021



Madame URI observe que la vaccination est certes bien gérée dans le 7^e, mais pas mieux qu'ailleurs.

Monsieur SAILLEAU insiste sur l'effort particulier qui a été mené sous l'impulsion de Madame DATI pour offrir une prise de rendez-vous simplifiée aux habitants du 7^e, avec un standard téléphonique pris en charge par la mairie d'arrondissement et la possibilité d'aller sur place pour prendre rendez-vous, ce qui est une particularité vis-à-vis des autres arrondissements parisiens.

➤ **Budget participatif.**

Monsieur DELGADO présente la nouvelle formule du budget participatif qui a fait l'objet d'une refonte de la Mairie de Paris. Leur financement n'est plus assuré par les Mairies d'arrondissement mais par la Mairie centrale à hauteur de 2 millions d'euros par projet. En contrepartie, leur nombre est limité : pour le 7^e arrondissement, ce nombre est fixé à deux, auxquels s'ajoutent les deux projets « Tout Paris ». Ces derniers devront respecter le thème : « Imaginer le Paris de demain ».

Monsieur DELGADO insiste sur le calendrier particulièrement court fixé par la Mairie de Paris, surtout en ce qui concerne le dépôt des projets :

- 4-28 février dépôt des projets
- Du 1^{er} au 26 mars : Études de recevabilité
- Du 29 mars au 18 juin : Instruction
 - Du 29 mars au 7 mai : analyse participative des projets, organisation d'ateliers de discussion et d'enrichissement, réflexions pour fusionner les projets similaires.
- Du 21 juin au 9 juillet : commissions d'arrondissement, chaque maire arrête définitivement la liste des projets soumis au vote.

– Automne 2021 : vote

Les critères de recevabilité sont les suivants : les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, ne pas créer de dépense de fonctionnement et ne pas consister en un aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue.

L'inscription est obligatoire pour déposer un projet. Au moment du vote à l'automne, une carte citoyenne sera nécessaire pour voter. Monsieur DELGADO ajoute que les préoccupations des habitants sont souvent concentrées sur la rénovation et la mise en valeur de notre patrimoine, notamment culturel. Il incite les habitants à le recontacter et à recontacter Madame BARTHÉLÉMY pour réfléchir ensemble sur les projets.

Madame URI et Monsieur GUERRA expriment leurs réserves quant au fait de financer des travaux dans les églises.

Monsieur DELGADO répond que ces projets sont soumis au vote et qu'ils ont tendance à être lauréats car ils sont populaires. Madame BARTHÉLÉMY ajoute que les églises sont une part très importante du patrimoine public de la Ville de Paris.

Madame URI indique qu'un projet concernant l'éclairage public serait une bonne idée. Monsieur GUERRA approuve, indiquant qu'il souhaiterait que l'éclairage soit plus économe et plus bas afin d'éviter la pollution lumineuse.

Monsieur DELGADO répond que ces choix relèvent de la Mairie centrale, en tout état de cause ils peuvent faire l'objet d'un budget participatif.

Madame BARTHÉLÉMY suggère de rénover la fontaine des Quatre Saisons, à côté du musée Maillol.

Plusieurs participants approuvent cette idée.

Monsieur GUILLOUX suggère de faire quelque chose pour aider les commerçants.

Madame BARTHÉLÉMY approuve, constatant que beaucoup de boutiques sont vacantes. Madame URI observe qu'il s'agit souvent de boutiques qui étaient déjà en difficulté avant la crise, principalement des boutiques de vêtements.

Monsieur GUERRA suggère de déposer un projet pour créer une maison de quartier permettant de créer un espace de convivialité. Monsieur GUIRAUD ajoute que cela existait autrefois à Beaupassage.

Monsieur DELGADO indique que c'est tout à fait possible dans le cadre du budget participatif sous réserve que ça n'entraîne pas de frais de fonctionnement.

Madame BÉALU suggère d'améliorer la signalétique dans l'arrondissement.

➤ **Discussion libre**

Monsieur GUILLOUX demande ce qui est prévu pour valoriser l'excellence des commerçants du 7^e en lien avec les événements prévus sur le Champ de Mars.

Monsieur DELGADO répond que le Grand Palais Éphémère a vocation à organiser son propre programme événementiel sans que nous soyons consultés. Concernant le Jumping, il se tiendra du 23 au 27 juin prochain.

Monsieur DELESALLE demande si les galeries d'art auront la possibilité d'ouvrir tous les dimanches au lieu d'un dimanche par mois.

Monsieur DELGADO répond que non, pas à sa connaissance. Il est à la disposition des associations de commerçants pour relayer cette demande si elles le souhaitent.

[Pour information, l'arrêté établissant les dimanches du Maire pour 2021 est disponible [ici](#). Par ailleurs, une [partie importante](#) du quartier Saint-Thomas-d'Aquin est située en zone touristique internationale (ZTI) ce qui ouvre un [régime dérogatoire pour le travail dominical](#).]

En l'absence d'autres questions, Monsieur DELGADO met fin à la réunion.

➤ **Annexe : fiche récapitulative sur le budget participatif**

Présentation

Le budget participatif existe depuis 2014. Il permet à tous les Parisiens de proposer leurs idées de projets concernant n'importe quel thème comme le cadre de vie, l'environnement, l'action sociale, la culture ou encore le sport.

Seules réserves : d'une part, les projets doivent relever des compétences de la Ville de Paris, d'autre part, les projets d'aménagement lourd de l'espace public, comme la réfection d'une place ou d'une rue, ne sont plus acceptés depuis 2018 (« Dès qu'un projet nécessite un marteau-piqueur, c'est non »).

Après une étude vérifiant leur faisabilité, les projets sont soumis au vote par internet ou par des bureaux de vote éphémères. Ces bureaux de vote sont le plus souvent installés en mairie, à la maison des associations et sous la forme de triporteurs aux abords des marchés.

Les projets recueillant le plus de votes sont déclarés lauréats et réalisés.

Financement et nombre de projets lauréats

Jusqu'en 2021, le nombre de projets lauréats était seulement limité par la capacité financière de l'arrondissement. Chaque maire pouvait y consacrer tout ou partie de son enveloppe dédiée aux Investissements d'intérêt local (IIL), soit 2,1 million d'euros annuels dans le 7^e, bénéficiant d'un abondement de 200 % de la Mairie centrale.

Cette année, chaque projet sera financé directement par la Mairie centrale jusqu'à 2 millions d'euros. En contrepartie, le nombre de projets lauréats est désormais fixé à 59 dans tout Paris, dont 2 pour le 7^e arrondissement.

Deux projets pourront concerner tout Paris, sous réserve de respecter une thématique déterminée annuellement par la Mairie centrale. Pour 2021, la thématique est : « Imaginer le Paris de demain ».

Rappel : historique des projets dans le 7^e arrondissement

Depuis 2014, 986 projets ont été soumis au vote dans notre arrondissement dont 31 lauréats. Parmi ces lauréats, 5 ont dû être abandonnés car, concernant le Champ de Mars, ils n'ont finalement pas obtenu les autorisations patrimoniales nécessaires ou sont entrés en conflit avec des projets déjà en cours. Les 26 projets restants sont réalisés ou en cours de réalisation :

Quartier Gros caillou

- Verdir la maison des associations du 7^e (BP 2015, réalisé pour 8000 €)
- Aménager et équiper la cour de l'école La Motte Picquet (BP 2015, réalisé pour 50 000 €)
- Piano à la maison des associations (BP 2016, réalisé pour 2600 €)
- Aménagement du passage Jean Nicot (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)
- L'école La Motte Picquet aux normes numériques (BP 2016, réalisé pour 30 000 €)
- Aire de pétanque et bancs écologiques au Champ de Mars (BP 2016, réalisé pour 40 000 €)

- Des arbres pour la rue Cler (BP 2016, réalisé pour 12 000 €)
- Plus d'arbres pour la rue Cler (BP 2017, réalisé pour 16 000 €)
- Réaménagement des allées du Champ de Mars (BP 2017, réalisé pour 600 000 €)
- Piétonnisation et mise en valeur de la rue du Gros Caillou (BP 2017, réalisé pour 14 000 €)
- Du matériel numérique et pédagogique pour l'école maternelle Saint-Dominique (BP 2017, en cours de réalisation pour 10 000 €)
- Un podium pour les écoles du quartier (BP 2018, réalisé pour 10 000 €)
- Restaurer les peintures murales de Saint Pierre du Gros Caillou (BP 2018, en cours de réalisation pour 350 000 €)

Quartier École militaire

- Redonner leur éclat aux fontaines de l'avenue de Breteuil (BP 2016, réalisé pour 160 000 €)
- Lecture et partage pour les enfants de l'école Éblé (BP 2018, réalisé pour 8000 €)
- Restauration et mise aux normes des horloges de l'église Saint François Xavier (BP 2019, en cours de réalisation pour 150 000 €)

Quartier Invalides

- Restauration de la chapelle des baptêmes de l'église Sainte Clotilde (BP 2018, en cours de réalisation pour 235 000 €)

Quartier Saint Thomas d'Aquin

- Restauration des portes principales de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2016, réalisé pour 22 000 €)
- Mur végétal au 65, rue du Bac (BP 2016, réalisé pour 5 000 €)
- Modernisation des sanitaires du jardin Catherine Labouré (BP 2017, réalisé pour 50 000 €)
- Éclairage de la façade de l'église Saint Thomas d'Aquin (BP 2017, en cours de réalisation pour 150 000 €)
- Sauvegarde de la fontaine du Fellah (BP 2017, réalisé pour 30 000 €)
- Rénovation de la fontaine du Fellah (BP 2019, en cours de réalisation pour 160 000 €)
- Restauration et remise en service des lampadaires télescopiques du pont du Carrousel (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 25 000 €)

Dans tout l'arrondissement

- Hôtel aux insectes dans les jardins et parcs du 7^e (BP 2016, réalisé pour 1000 €)
- Des tableaux numériques pour les écoles élémentaires du 7^e (BP 2019, en cours d'étude, estimation à 162 000 €)

Moyenne : 90 000 € par projet.